



**RETURN BIDS TO:**

Daniel Clement  
Procurement and Vendor Relations  
Shared Services Canada  
180 Kent Street, 13-K089,  
Ottawa, Ontario K1P 0B6

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Daniel Clement  
Acquisitions et relations avec les fournisseurs  
Services partagés Canada  
180, rue Kent, 13-K089,  
Ottawa, Ontario K1P 0B6

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**THIS DOCUMENT CONTAINS A  
SECURITY REQUIREMENT**

**LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT  
UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

SSC | SPC  
Procurement and Vendors Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs  
Voice Networks Sections | Section des Réseaux de voix  
180 Kent Street, 13th floor | 180, rue Kent,  
13 ième étage  
Ottawa, Ontario K1P 0B6

<b>Title – Sujet</b> <b>Systèmes audiovisuels pour Services partagés Canada</b>	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> <b>10034156/A</b>	<b>Amendment No. – N° de modif.</b> <b>004</b>
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b> RAS 13-14383-0	<b>Date</b> 26 Mai, 2014
<b>File No. – N° de dossier</b> 10034156.C93	
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>at – à 2:00 PM</b> <b>on – le 30 Mai, 2014</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b>  Eastern Daylight time EDT  Heure avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à:</b> Daniel Clement	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b> C93
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 613 854-6451	<b>FAX No. – N° de FAX</b> Sans objet
<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein / Voir ci-joint	<b>Delivered Offered – Livraison proposée</b>
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b>  See Herein  Voir ci-joint	
<b>Vendor/firm Name and address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)-</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **MODIFICATION 004 DE L'INVITATION**

Cette modification à l'invitation a pour but de :

Répondre aux questions des soumissionnaires relativement à la DP et à l'EDT ainsi qu'à apporter des corrections au contenu de la DP, tel qu'énoncé ci-dessous.

### **QUESTIONS ET RÉPONSES - MODIF. 004**

#### **Question n°3 :**

Annexe A :

2.2.1.2; 2. Retrait des systèmes de téléphonie IP

Veillez préciser l'exigence ou l'effort de travail de l'entrepreneur AV

#### **Réponse n°3 :**

*Annexe A :*

#### **2. Ressource technique**

2.1 *L'entrepreneur doit fournir les ressources techniques pour effectuer les travaux suivants :*

**SUPPRIMER** : 2. Retrait des systèmes de téléphonie IP; et

#### **Question n° 4 :**

Diagramme du réseau

Les systèmes de contrôle fonctionneront-ils grâce à leur propre AV-LAN ou seront-ils intégrés au LAN du client?

#### **Réponse n° 4 :**

*SPC confirme que les systèmes de contrôle fonctionneront grâce à leur propre AV-LAN.*

#### **Question n° 5 :**

Appendice A de l'Annexe A

3.3.2.3 Avec les manuels du système, les dessins conformes à l'exécution ayant été examinés et acceptés par le propriétaire.

Veillez préciser à quoi correspond le manuel du système ainsi que les guides d'utilisation du fabricant de l'équipement. Ou s'agit-il d'un manuel AV sur mesure créé pour chaque pièce?

#### **Réponse n° 5 :**

*Le Canada fournit la définition suivante en réponse à cette question :*

*Manuel du système – manuel sur mesure en format papier et numérique PDF fourni pour chaque pièce AV/VC et qui contient tous les produits dans cette*

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

*dernière, y compris les guides d'utilisation du fabricant de l'équipement et les fiches de données du fournisseur, qui son faciles à consulter à titre de références.*

**Question n° 6 :**

3.6.2 Accès au site :

Entreposage du matériel : l'entrepreneur AV demeurera le seul responsable de la sécurité du matériel et 3.7.2 disponibilité d'une zone d'entreposage sécuritaire fournie par le propriétaire – la zone d'entreposage sécuritaire sera-t-elle disponible lors de la phase d'installation?

**Réponse n° 6 :**

*Le Canada confirme qu'une zone sera réservée à l'entreposage à chaque étage.*

**Question n° 7 :**

3.7.9.11 Liste de personnes-ressources pour le service, y compris numéro de téléphone d'un service 24/7.

Veillez définir les exigences relatives aux numéros de téléphone pour service 24/7.

**Réponse n° 7 :**

*Le Canada confirme qu'il s'agit simplement d'une personne-ressource ou d'un lien Web pour obtenir un soutien 24/7 pendant la période de garantie.*

**Question n° 8 :**

4. Élimination des déchets = frais supplémentaires

4.1 Le tableau des spécifications audiovisuelles pour le type de pièce 1A et le type 1 indique 4 x SX20 codec, mais le dessin de la série AV600 montre seulement 3 pièces avec SX20. Seulement deux d'entre elles ont un panneau tactile Cisco et un interrupteur de réseau.

Veillez confirmer le nombre total de codecs SX20, de panneaux tactiles Cisco et d'interrupteurs de réseau nécessaire.

**Réponse n° 8 :**

*Canada confirme qu'il y a 4 chambres avec codec SX20, l'écran tactile et l'interrupteur de réseau sont nécessaires dans seulement deux pièces.*

**Question n° 9 :**

4.9.6 Système de contrôle AV

L'entrepreneur AV doit fournir une ouverture sur la table pour le battant. Veillez confirmer le matériau et l'épaisseur de la surface de la table que l'entrepreneur AV devra modifier.

**Réponse n° 9 :**

*Des ouvertures devront être pratiquées dans différents types de tables pour les battants. Leur finition varie, allant du stratifié au bois dur et leur épaisseur va de ¾ de pouce à 2 pouces. Le soumissionnaire devra prendre des dispositions en fonction des nouvelles installations.*

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Question n° 10 :**

4.1.4 Bâti pour équipement Middle Atlantic SA-200.

Veillez confirmer le numéro du modèle du Bâti pour Middle Atlantic 20-RU.

**Réponse n° 10 :**

*Le bâti devra être : Middle Atlantic WRK-44-31 et RA-200 tel que précisé, mais un produit équivalent ou supérieur pourra être proposé. Référence : Liste d'équipements pour étage de Conférence : EXCEL Dialog McRobie 90 Elgin Conference Floor Equipment List 10\_29\_2013 100% R1 with power and heat loads.pdf*

**Question n° 11 :**

Le dessin de la série AV600 montre deux ordinateurs, mais on en voit un seul dans le bâti avec une note indiquant « deuxième ordinateur sur la table de réunion ».

Veillez confirmer l'emplacement des deux ordinateurs.

**Réponse n° 11 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer qu'un ordinateur se trouve dans le bâti et que l'autre sera posé sur la table de réunion.*

**Question n° 12 :**

AV601A et AV607 ne montrent aucune connexion pour le contenu vidéo. La sélection de la source de l'ordinateur pour la transmission du contenu est-elle une exigence pour une pièce dans laquelle on utilise SX20?

**Réponse n° 12 :**

*Oui.*

**Question n° 13 :**

Appendice A de l'Annexe A :

2.2 Description de la pièce :

Veillez confirmer qu'aucun réseau sécurisé ne sera utilisé pour la CTV dans la pièce 257.

**Réponse n° 13 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer qu'aucun réseau sécurisé ne sera utilisé pour le CTV dans la pièce 257.*

**Question n° 14 :**

2,4 Liste d'équipement

Cabine du technicien

Article 11 – ordinateur de l'exploitant tel que fourni et installé par l'entrepreneur AV. Veillez confirmer.

**Réponse n° 14 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que l'ordinateur sera fourni par le client. L'entrepreneur doit poser et configurer tous les logiciels AV connexes.*

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Question n° 15 :**

Article 60 - VanSan 3260L-40. Veuillez confirmer qui doit fournir l'unité.

**Réponse n° 15 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que cet équipement sera fourni et installé par l'entrepreneur AV.*

**Question n° 16 :**

Article 61 - VanSan 1700LG-32. Veuillez confirmer qui doit fournir l'unité.

**Réponse n° 16 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que cet équipement sera fourni et installé par l'entrepreneur AV.*

**Question n° 17 :**

Pièce 269

Article 25 – VanSAn 1700LG-32. Veuillez confirmer qui doit fournir l'unité.

**Réponse n° 17 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que cet équipement sera fourni et installé par l'entrepreneur AV.*

**Question n° 18 :**

Pièce 267

Article 2 - boîte d'installation des câbles, veuillez confirmer que cela s'applique seulement au signal CATV (et non numérique).

**Réponse n° 18 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que la boîte d'installation du câble et du satellite sera fournie et installée par l'entrepreneur AV et qu'elle doit être compatible avec le système du client. Le client retiendra les services d'une entreprise de câblodistribution ou de satellite pour visualiser les canaux de diffusion dans les salles de conférence aux étages.*

**Question n° 19 :**

2.5 Description fonctionnelle

L'écran tactile du podium AV haut de gamme permettra aux utilisateurs d'annoter la présentation en cours sur les écrans de projection et d'effectuer des saisies d'écran ou de contenu en provenance d'un tiers, en plus d'inclure le fichier interactif de tableau blanc.

Veuillez confirmer que cela s'applique aux présentations en provenance de l'ordinateur lutrin utilisé pour faire fonctionner le logiciel d'annotation et qui est branché par USB à la tablette d'annotation.

**Réponse n° 19 :**

*Oui, l'écran tactile permettra à l'utilisateur d'annoter, d'effectuer des saisies d'écran ainsi que saisir des zones interactives du tableau blanc.*

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Question n° 20 :**

2.5.3.7 Plaque média murale :

Y a-t-il des exigences particulières quant à la plaque média externe?

**Réponse n° 20 :**

*Non, il n'y a pas d'exigence particulière quant au matériau des plaques médias murales.*

**Question n° 21 :**

2.5.5.1.5 Cisco Telepresence TX9000

La capacité multipoint et multisite est une fonction de l'infrastructure de vidéoconférence seulement; aucune option multisite interne n'est disponible avec la série TX9000.

Le système Cisco Immersive Telepresence a une configuration fixe, aucune modification de l'interface graphique du panneau tactile ou de son utilisation ne sera soutenue par Cisco.

Veillez confirmer cette exigence.

**Réponse n° 21 :**

*Les soumissionnaires doivent remarquer que cette exigence est retirée de la DP, car il n'y a pas de capacité multipoint et multisite.*

**SUPPRIMER :** 2.5.5.1.5 Cisco Telepresence TX9000

La capacité multipoint et multisite est une fonction de l'infrastructure de vidéoconférence seulement; aucune option multisite interne n'est disponible avec la série TX9000.

Le système Cisco Immersive Telepresence a une configuration fixe, aucune modification de l'interface graphique du panneau tactile ou de son utilisation ne sera soutenue par Cisco.

Veillez confirmer cette exigence. En entier.

**Question n° 22 :**

4.6.2 Conférence téléphonique et vidéo

2. Un téléphone VsPI pour les téléconférences sera posé sur la table et branché directement dans le système téléphonique VsPI de l'édifice. Le propriétaire devra fournir le téléphone VsPI pour les téléconférences. La connexion VoIP du TNS audio sera branchée par le propriétaire, qui fournira le téléphone VoIP pour les téléconférences. La plupart des fabricants de téléphones déconseillent cette configuration. Veillez confirmer que le réseau téléphonique et le branchement au réseau VsPI relèvent du client.

**Réponse n° 22 :**

*Oui, ces responsabilités relèvent du client. Au moment de la conception, nous ne disposons d'aucune information au sujet du système VsPI utilisé. Ainsi, l'interface VsPI du système AV pourrait ne pas être compatible avec les systèmes*

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

*téléphoniques de tous les fabricants. Le client doit fournir à l'entrepreneur AV des renseignements au sujet du système VsPI.*

**Question n° 23 :**

L'entrepreneur AV sera-t-il responsable d'entrer les paramètres dans l'interface TSN VsPI à partir de l'information fournie par le propriétaire?

**Réponse n° 23 :**

*L'entrepreneur AV devra déterminer ce qui est nécessaire pour assurer la compatibilité entre le système VsPI en place et le système AV. Au moment de la conception du système étant utilisé; Le noyau était un système Avaya Aura. La passerelle est un Avaya G 450 informations sur le système de VsPI.*

**Question n° 24 :**

2.5.3.1.11.1.2 : Intégrité vidéo

Une fois entièrement installé et mis à l'essai, le système ne présentera aucun des problèmes suivants :

Erreurs HDCP. Une partie de l'équipement exigé n'est pas conforme à la HDCP et produira des erreurs HDCP si ou lorsqu'une source HDCP lui sera attribuée. Veuillez confirmer que cela s'applique seulement à l'équipement compatible à la HDCP.

**Réponse n° 24 :**

*Oui, cela s'applique seulement à l'équipement HDCP.*

**Question n° 25 :**

Cisco TX9000;

- a) Comment le client utilisera-t-il le système de téléprésence? Pourquoi utiliser la téléprésence au lieu de la conférence vidéo standard ou de la conférence vidéo multipoints?

**Réponse n° 25 :**

*Oui, pour organiser des réunions avec la haute direction d'autres ministères fédéraux ou d'autres gouvernements lorsqu'une présence immersive est requise.*

**Question n° 26 :**

Cisco TX9000;

- b) Quels niveaux ou protocoles d'interopérabilité seront requis pour la téléprésence et pour le point d'extrémité de conférence vidéo standard (c.-à-d. quels protocoles ou caractéristiques du produit)?

**Réponse n° 26 :**

*Oui, il doit être entièrement interopérable dans l'environnement de téléprésence de SPC. SIP pour la signalisation, H.265 (en option), H.264 pour la vidéo, BFCP et H.245 pour le partage de contenu, TIP pour les capacités immersives.*

**Question n° 27 :**

Cisco TX9000;

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c) Le client détient-il déjà la solution « Gestionnaire d'appels » et l'a-t-il déjà déployée?

**Réponse n° 27 :**

*Oui, le client détient la solution « Gestionnaire d'appels » et il l'a déployée.*

**Question n° 28 :**

Cisco TX9000;

d) Le client détient-il une solution téléprésence compatible Cisco et l'a-t-il déjà déployée dans son entreprise?

**Réponse n° 28 :**

*Oui, le client détient une solution téléprésence compatible Cisco et il l'a déployée dans son entreprise.*

**Question n° 29 :**

Cisco TX9000;

e) Veuillez expliquer pourquoi le client demande expressément le TX-9000 au lieu de la CTV standard ou d'autres produits de téléprésence?

**Réponse n° 29 :**

*Oui, le TX-9000 est une spécification à titre indicatif. Il peut être substitué pour un autre produit qui offre un rendement égal ou supérieur.*

**Question n° 30 :**

Cisco TX9000;

f) Services Partagés Canada et TPSGC savent-ils que la distribution du TX-9000 de Cisco et des produits connexes est très limitée et contrôlée, ce qui réduit la compétitivité du processus d'appel d'offres?

**Réponse n° 30 :**

*Oui, il s'agit d'une spécification TX-9000 à titre indicatif. Il peut être substitué pour un autre produit qui offre un rendement égal ou supérieur.*

**Question n° 31 :**

Le système de téléprésence qui figure à l'Appendice B de l'Annexe A, à la section 2,4, page 29 est conçu pour un produit précis du fournisseur au lieu de fournir les exigences fonctionnelles. La DP mentionne que d'autre équipement qui offre un rendement équivalent et offre toutes les fonctions décrites dans les spécifications du système global est acceptable. Pour assurer un environnement compétitif à l'échelle des FEO ainsi que la meilleure valeur possible pour le gouvernement du Canada, SPC maintiendra-t-il l'exigence relative au rendement équivalent et changera-t-il toutes les fonctions pour des fonctions similaires?

**Réponse n° 31 :**

*SPC change l'obligation à semblables an fonctionnalité de système immersif de vidéo conférence; ceci cependant sera assujetti à l'évaluation de SPC.*



Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Question n° 32 :**

À la section 2.5.5 de l'Appendice B de l'Annexe A, point 1, on mentionne l'exigence d'un quatrième écran pour afficher le contenu. L'article 3 mentionne l'exigence relative aux écrans de table pour afficher le contenu. SPC acceptera-t-il une solution qui offre un quatrième écran pour le contenu ou un écran de table?

**Réponse n° 32 :**

*Oui, SPC acceptera une solution qui comporte un quatrième écran.*

***Le Canada a relevé certaines erreurs dans le contenu de la DP. Ainsi, il tient à apporter les corrections suivantes :***

**1. DP - Table des matières - formulaire**

**SUPPRIMER:** - Formulaire 8 - Liste de produits solution, en entier

**INSÉRER :** - Formulaire 8 - Sécurité de l'information de la Chaîne d'alimentation

**2. DP - para. 3.3.3 Exigences obligatoires pour qualification de soumission;**

**SUPPRIMER :** 3.3.3. - en entier;

**INSÉRER :** 3.3.3 Exigences obligatoires pour qualification de soumission;

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

3.3.3.1 **Liste des produits de TI (formulaire 8) :** la liste des produits de TI conformément au formulaire 8.

3.3.3.2 **Liste des sous-traitants (formulaire 8) :** la liste des sous-traitants conformément au formulaire 8.

**3. DP - Alinéa 3.3.3.2 Diagrammes du réseau :**

**SUPPRIMER :** Alinéa 3.3.3.2 - en entier;

**4. DP - Paragraphe 3.3.4 Évaluation de la sécurité de l'information de la chaîne d'approvisionnement (Cyber sécurité)**

**SUPPRIMER :** Paragraphe 3.3.4 - en entier;

**5. DP - Paragraphe 4.3 Évaluation de la sécurité de l'information de la chaîne d'approvisionnement**

**SUPPRIMER :** Paragraphe 4.3 - en entier;

**INSÉRER :** Nouveau paragraphe 4.3 Évaluation de la sécurité de l'information de la chaîne d'approvisionnement

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 4.3.1 Le Canada évaluera la sécurité de l'information de la chaîne d'approvisionnement du soumissionnaire le mieux classé (identifié après l'évaluation financière), conformément à la procédure décrite dans le présent article.
- 4.3.2 Le Canada déterminera si, à son avis, l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement donne lieu à la possibilité que la solution du répondant compromette ou serve à compromettre la sécurité du matériel, des micrologiciels, des logiciels, des systèmes ou des renseignements lui appartenant.
- 4.3.3 Pour ce faire :
- (a) le Canada peut exiger du répondant des renseignements supplémentaires nécessaires pour effectuer une évaluation complète de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Le répondant disposera de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Passé ce délai, la réponse sera rejetée.
  - (b) Le Canada peut confier l'évaluation à ses propres ressources ou à des consultants et peut, au besoin, se procurer des renseignements supplémentaires auprès de tiers. Le Canada peut utiliser tout renseignement, qu'il se trouve dans la réponse ou provienne d'une autre source, qu'il juge utile afin d'effectuer une évaluation complète de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.
- 4.3.4 Si le Canada juge que des aspects de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, si celle-ci était utilisée dans une solution, peuvent compromettre ou servir à compromettre la sécurité du matériel, des micrologiciels, des logiciels, des systèmes ou des renseignements lui appartenant :
- (a) Le Canada écrira (par courriel) au répondant pour lui désigner les aspects de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement qui le préoccupent ou qu'il ne peut pas évaluer (par exemple, des versions à venir de produits ne peuvent être évaluées). Tous les renseignements supplémentaires que le Canada pourrait être en mesure de fournir au répondant au sujet de ses préoccupations dépendront de la nature de celles-ci. Pour des raisons de sécurité nationale, il ne sera pas toujours possible pour le Canada de fournir des renseignements supplémentaires au répondant. Par conséquent, dans certaines circonstances, le répondant ne connaîtra pas les raisons sous-jacentes des préoccupations du Canada à l'égard d'un produit, d'un sous-traitant ou d'autres aspects de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du répondant.

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (b) Après réception de l'avis du Canada, le répondant pourra présenter de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement révisée dans un délai de 10 jours civils (ou dans un délai plus long indiqué par écrit par l'autorité contractante). Aucun autre changement à la soumission technique ou financière n'est permis. Il s'agit d'une exigence obligatoire.
- (c) Si le répondant présente de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement révisée dans le délai imparti, le Canada procédera à une deuxième évaluation. Si le Canada juge que des aspects de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du répondant peuvent compromettre ou servir à compromettre la sécurité du matériel, des micrologiciels, des logiciels, des systèmes ou des renseignements lui appartenant, il n'offrira pas au répondant d'autre occasion de réviser son information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et rejettera sa réponse. Si la soumission est disqualifiée, le Canada évaluera la sécurité de l'information de la chaîne d'approvisionnement du deuxième soumissionnaire le mieux classé.

4.3.5 En participant à ce processus, le répondant reconnaît que la nature de la technologie de l'information est telle que de nouvelles vulnérabilités, y compris celles liées à la sécurité, sont constamment découvertes. En outre, le répondant reconnaît que l'évaluation de sécurité du Canada ne couvre pas l'évaluation d'une solution proposée. Par conséquent :

- (a) une qualification dans le cadre de cette invitation ne signifie pas que de l'information identique ou semblable sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement sera évaluée de la même façon pour de futurs besoins;
- (b) durant l'exécution d'un contrat subséquent, si le Canada est préoccupé par des produits, des conceptions ou des sous-traitants initialement inclus dans l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, il gèrera ses préoccupations conformément aux modalités du contrat.

4.3.6 Sauf conformément au paragraphe ci-dessous, aucun autre produit ou sous-traitant ne peut être proposé dans la solution du répondant. Il s'agit d'une exigence obligatoire de ce processus d'approvisionnement.

4.3.7 Le soumissionnaire qui présente l'offre financière la moins chère et qui s'est qualifié dans le cadre de l'évaluation sera avisé par écrit de l'attribution du contrat.

4.3.8 Sauf conformément au paragraphe ci-dessous, aucun autre produit ou sous-traitant ne peut être proposé dans la solution du répondant. Il s'agit d'une exigence obligatoire de ce processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation 10034156/A	Modif. No. - N° de la modif. <b>MDL 004</b>	Buyer ID - Id de l'acheteur C93
Client Ref. No. - N° de réf. du client RAS 13-14383-0	File No. - N° du dossier C96-10034156	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.3.9 Une fois qu'un répondant a été retenu dans le cadre de l'invitation à se qualifier, aucune modification n'est permise à l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par le Canada. Comme il n'est pas possible de prévoir toutes les circonstances exceptionnelles, le Canada, pour chacun des cas qui se présentent, déterminera si des modifications sont permises et définira le processus régissant ces modifications.

4.3.10 L'entrepreneur reconnaît que la nature des produits de TI est telle que ceux-ci sont constamment exposés à des brèches en matière de sécurité. Ainsi, l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement pourrait ne pas être évaluée de la même façon lors des besoins futurs.

Durant l'exécution d'un contrat subséquent, si le Canada est préoccupé par des produits, des conceptions ou des sous-traitants initialement inclus dans l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, il gèrera ses préoccupations conformément aux modalités du contrat.

## 6. DP - Formulaire 8;

**SUPPRIMER** :- Formulaire 8 - Liste de produits solution, en entier

**INSÉRER** : - **Formulaire 8 – Sécurité de l'information de la Chaîne d'alimentation**,  
(voir le document Excel en pièce jointe)

***Fin de la modification 003***